

Guide du soudicy pour les professionnel-le-s



Site : www.lesoudicy.fr

Adresse courriel : contact@lesoudicy.fr

Facebook : Le soudicy - Monnaie locale complémentaire et citoyenne de l'Allier

Adresse Postale : Soudicy

17 rue Pasteur 03430 Cosne d'Allier

Pourquoi accepter les paiements en soudicy ?

Je participe à la réappropriation de l'économie sur mon territoire.

Je valorise mon implication dans la vie locale.

Je me rends visible aux utilisateur-riche-s du soudicy sur tout le département.

Je peux créer de nouveaux partenariats avec des professionnel-le-s de l'Allier.

Qui ?

Les commerces de proximité, les entreprises, les artisan-e-s, les autoentrepreneur-e-s, les professions libérales, les producteur-riche-s, les associations, les collectivités locales : toutes et tous sont les bienvenu-e-s !

Il s'agit simplement, pour chacun-e, de se questionner sur ses pratiques et son projet : la relocalisation de l'économie, l'empreinte écologique, les actions sociales ou encore l'engagement citoyen.

Chaque professionnel-le désirant utiliser les soudicys signe la charte de l'association et remplit le dossier d'adhésion.

Comment ça marche ?

Les monnaies locales sont des titres de paiement sécurisés, reconnues par la loi sur l'économie sociale et solidaire de 2014.

Un soudicy = un euro, et tous les soudicys en circulation ont leur équivalent en euro dans une banque éthique.

Le soudicy circule sous forme de billets dans tout le département de l'Allier.

Et dans ma caisse ?

Si ma caisse enregistreuse me le permet, je crée un nouveau mode de paiement soudicy. Je peux aussi mettre mes soudicys dans la même caisse que mes euros et garder mes habitudes puisqu'un soudicy = un euro.

J'ai le choix de tenir un solde journalier ou hebdomadaire dans les deux monnaies ou dans une seule. Dans tous les cas, les paiements de mes clients sont enregistrés et déclarés en euro dans mes déclarations fiscales (TVA, BIC, IS, IR, etc.) et sociales (URSSAF, etc.). J'utilise un sous-compte de la classe 530 (caisse) pour ma comptabilité.

Comment rendre la monnaie ?

Je rends la monnaie à mes client·e·s en soudicy lorsqu'elles-ils paient en soudicy (voir le premier exemple).

Pour pouvoir rendre la monnaie, je dispose donc d'un fonds de caisse en soudicy.

Tout paiement peut être fait pour partie en soudicy et complété en euro, notamment pour faire l'appoint. Il n'est pas possible de rendre des euros sur un paiement en soudicy (comme pour les Tickets restaurant).

Exemples :

Prix de l'article en soudicy	Reçu	Rendu
5	10 soudicys	5 soudicys
5,70	5 soudicys et 70 cts d'euro	0
5,70	5 soudicys et 1 euro	30 cts d'euro

Et mes soudicys, qu'est-ce que j'en fais ?

> Pour mes client·e·s adhérent·e·s, je rends la monnaie en soudicy, suivant le premier exemple.

> Je règle les factures de mes fournisseur·e·s adhérent·e·s en soudicy. Elles-ils n'adhèrent pas encore ? Je leur parle du soudicy et les mets en contact avec l'association !

> Tant pour moi que pour mes salarié·e·s adhérent·e·s, je peux payer une partie du salaire en soudicy, si les deux parties en sont d'accord. Ceci dans la limite de 1500 soudicys par mois ; ce paiement en soudicy est considéré comme un acompte et doit figurer sur le bulletin de paie.

> Si vraiment j'en ai trop (quel succès !) je peux demander leur conversion en euro auprès de l'association qui s'engage à me faire un virement dans les meilleurs délais.

J'ai besoin de soudicys ?

Pour payer mes fournisseur·e·s, mes salarié·e·s... Je me rends au comptoir d'échange le plus proche ou je contacte l'association !

Devenir comptoir d'échange

Les adhérent·e·s du réseau peuvent venir chez moi échanger leurs euros en soudicy sur présentation de leur carte de membre. Si une personne veut obtenir des soudicys mais ne fait pas encore partie du réseau, je lui propose d'y adhérer. Pour ce faire, l'association met à ma disposition les documents nécessaires et un fonds de caisse, qu'elle vient réapprovisionner selon mes besoins.